

**DECISION RELATIVE A L'INAUGURATION DU CHATEAU DE BAC ST MAUR
SAMEDI 6 MAI 2023**

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Considérant qu'il est nécessaire d'organiser un cocktail en vue d'inaugurer le Château de Bac St Maur, samedi 6 mai 2023 ;

Vu le tarif proposé par la société LA GOURMANDINE ;

DECIDE

ARTICLE 1 : est signé avec la société LA GOURMANDINE (sise 8 rue 40 rue de Croix – 59510 CROIX), un devis destiné à servir le cocktail dans le cadre de l'inauguration du Château Bac St Maur, pour un montant de 4 189,00 euros TTC ;

ARTICLE 2 : la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY SUR LA LYS, le - 5 MAI 2023

DEC2023_75

Le Maire,
Jean-Claude THOREZ

